

vous en devez faire, sera d'avertir le vice-roy de Naples. Il a des correspondances dans cette ville, il est en état de la faire repentir de ces engagements. Il est nécessaire aussy qu'il prenne des mesures pour se garantir de ce costé-là¹ ». Le bruit prenait corps. Déjà Venise délibérait pour se prémunir contre toutes les éventualités. La République de Saint-Marc, bien que neutre dans le vaste conflit, n'était pas contrariée de voir Louis XIV repousser l'Empereur qui, de plus en plus, s'approchait des terres vénitiennes. Et puis, à mesure que Venise avait perdu toutes ses plus belles possessions en Orient, elle était devenue hystériquement jalouse de ses droits sur l'Adriatique. De la Haye l'avait démontré en une seule phrase à Louis XIV dès 1699 : « La jalousie des Vénitiens pour leur golfe ne se peut exprimer² ». Le traité de 1684 avait ouvert une brèche dans ce dominium maris que fra Paolo Sarpi avait si éloquemment défendu. Un nouveau traité de subsides, tout en facilitant à l'Empereur la guerre en Italie, aurait virtuellement admis un second pouvoir dans le golfe de Venise. Trieste et Fiume étaient déjà une menace. La coopération efficace de Raguse à la politique impériale sur l'Adriatique aurait donné le coup de grâce au prestige vénitien. Aussi de la Haye mandait à Louis XIV : « Cet interest touche de si près la République, que je n'ai pas voulu luy laisser ignorer une chose qui s'opposoit par les fondemens à toutes ses prétentions sur ce golfe. Ils y font une grande réflexion³ ». L'ambas-

1. Affaires étrangères, Venise, *Correspondance politique*, 130, fol. 202.

2. 26 mai, Affaires étrangères, Venise, *Correspondance politique*, 127, fol. 98.

3. 12 novembre 1701, Affaires étrangères, Venise, *Correspondance politique*, 133, fol. 138.